

Commune de Servion



Plan directeur communal

	PREFACE	
1.	INTRODUCTION	4
1.1	Le plan directeur	4
1.2	La méthode	5
2.	SERVION AUJOURD'HUI (Etat de situation)	7
2.0	Servion dans sa région	8
2.1	La qualité de vie à Servion	
2.11	Le cadre de vie	9
2.12	L'activité socio-culturelle	12
2.13	L'activité socio-économique	14
2.14	L'activité socio-politique	16
2.2	Son territoire	
2.21	Environnement, les sites naturels et construits	20
2.22	Organisation de l'espace	23
2.23	Espaces stratégiques	25
2.24	Réseaux des déplacements et les espaces publics	26
2.25	Equipements et réseaux d'infrastructures	28
3.	SERVION ET SON AVENIR (le plan directeur)	29
3.1	Le devenir de la qualité de vie <i>(stratégie de satisfaction des besoins)</i>	30
3.11	Domaine du cadre de vie	31
3.12	Domaine socio-culturel	32
3.13	Domaine socio-économique	33
3.14	Domaine socio-politique	34
3.2	Le devenir du territoire <i>(Stratégie d'aménagement du territoire)</i>	35
3.21	Environnement, sites naturels et construits	36
3.22	Organisation de l'espace	39
3.23	Espaces stratégiques	40
3.24	Réseaux des déplacements et les espaces publics	42
3.25	Equipements et réseaux d'infrastructures	44
	PROCEDURE D'APPROBATION	46
4.	ANNEXE AU PLAN DIRECTEUR - ILLUSTRATION	47
4.1	Le plan stratégique	48
4.2	La mise en oeuvre et la gestion évolutive du plan directeur Le processus de mise en oeuvre du plan directeur Les principes de gestion évolutive du plan directeur	50
4.3	illustration du plan directeur Illustration d'options envisageables Exemples d'aménagement possibles	51

PREFACE

Quelle est la vision que les habitants se font de leur communauté au-delà de l'an 2000? Quels sont les objectifs qui correspondent à cette vision? Comment les atteindre progressivement en fonction des moyens financiers disponibles? Telles sont les principales questions auxquelles un Plan directeur communal doit permettre de répondre.

C'est pourquoi la Municipalité de Servion a jugé *utile et nécessaire* d'entreprendre cette réflexion et de doter la commune de cet instrument de gestion, même si rien ne l'y obligeait dans l'immédiat¹.

- Utile au moment où le district d'Oron élaborait son plan directeur régional dont les plans communaux sont le prolongement naturel;
- Nécessaire dès lors qu'une révision du plan de zones de la commune et des règlements qui s'y appliquent apparaissait judicieuse.

Le plan directeur communal présenté dans ce document résulte par ailleurs de la volonté d'associer la population à son élaboration, d'y faire participer activement non seulement la Municipalité, mais aussi la Commission d'urbanisme et les habitants eux-mêmes.

Il a été réalisé avec l'appui de l'Atelier Brugger Architecte à Pully, qui a d'emblée saisi l'esprit dans lequel la commune de Servion souhaitait travailler et qui a mis ses compétences au service d'une démarche ouverte à la population.

Le résultat ? Vous l'avez dans les mains.

Un plan directeur est un instrument de travail. Il fixe les grandes orientations de la politique communale. Il ne comporte donc aucune décision formelle, aucun engagement financier. Ces décisions-là continuent de relever du fonctionnement régulier des institutions communales.

Un plan directeur dépasse les notions d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Ces éléments, par ailleurs essentiels, ne constituent qu'un moyen parmi d'autres d'assurer le maintien et le développement de la qualité de la vie au sein d'une communauté et de sa région. C'est pourquoi le Plan directeur de Servion envisage notamment les collaborations possibles - et hautement souhaitables - avec les communes voisines et l'ensemble de la région d'Oron, en particulier pour les dépenses d'équipements.

Le premier pas est fait. Que toutes celles et ceux qui ont participé à la préparation de ce Plan directeur et ont ainsi contribué à construire l'avenir de Servion en soient ici chaleureusement remerciés.

**La Municipalité
de Servion**

¹ Seules ont l'obligation d'élaborer un plan directeur communal les communes de plus de mille habitants. Servion n'a pas atteint ce seuil, même si elle s'en est beaucoup rapprochée ces dernières années.

1.1 LE PLAN DIRECTEUR

Les autorités communales de Servion disposaient jusqu'à ce jour du plan des zones et du règlement des constructions pour gérer l'aménagement de leur territoire (établis en 1981 et approuvés par le Conseil d'Etat en 1984).

Ces instruments ont des limites et n'ont pas permis de maîtriser le développement de la commune, comme souhaité. A la surprise des habitants, des constructions disproportionnées à leur environnement se sont réalisées. La préservation de sites de qualité est également menacée.

Les autorités de Servion ont refusé cette fatalité et ont décidé de se donner les moyens de maîtriser le développement de leur commune.

L'étude du plan directeur communal a de ce fait été lancée, pour définir les grandes lignes de l'aménagement futur et poser les principes de révision du plan des zones.

Il faut noter, que la commune de Servion, de moins de 1000 habitants, n'a pas l'obligation légale d'établir un plan directeur, mais considère cet instrument comme un moyen essentiel pour élaborer un projet d'intention à long terme du devenir de la commune.

1.2 LA METHODE

La méthode employée pour l'établissement du plan directeur de Servion présente trois particularités.

1. Une participation active des acteurs locaux

L'avenir d'une commune est l'affaire de chacun. Les principaux concernés sont les habitants de la commune puis les autres collectivités.

L'établissement d'un projet aussi important que le plan directeur ne pouvait pas être imaginée sans une participation concrète des acteurs locaux. Le projet a débuté par une large concertation des milieux intéressés.

La Municipalité et la Commission d'urbanisme ont participé en groupe de travail, directement à son élaboration. Les représentants des milieux culturel et économique et des habitants de la commune se sont exprimés librement sur leur ressenti, leurs préoccupations, ou ce qu'ils souhaiteraient voir se réaliser pour les générations futures.

Par leur implication, les autorités maîtrisent les options du plan, qu'ils auront ensuite la charge de mettre en oeuvre.

Le plan directeur régional étant également en cours d'élaboration, les représentants de la région ont été consultés afin de coordonner la réflexion.

Le projet du plan directeur et ses intentions ont été communiqués, dès leur esquisse, aux différents services de l'Etat, de manière à établir la coordination entre les préoccupations spécifiques de la commune et celles touchant à l'ensemble du territoire.

2. Une large part accordée à tout ce qui constitue l'environnement de l'habitant (cadre de vie et activités)

L'étude ne s'est pas limité seulement au territoire. Une large part a été consacrée au recensement des besoins et voeux exprimés par les acteurs représentatifs des différents milieux, pour l'évolution de leur cadre de vie et de leurs activités.

Ce diagnostic a été effectué parallèlement à l'analyse du fonctionnement général de la commune, de ses équipements et du territoire.

De cette première phase du travail, les principales préoccupations touchant au cadre de vie et aux activités socio-culturelles, socio-économiques et socio-politiques ont été dégagées. Elles ont permis de constituer la base de réflexion du devenir de la communauté et définir ainsi les objectifs de la "Stratégie de satisfaction des besoins".

La "Stratégie d'aménagement du territoire" est établie de la même manière. Elle inclut à la fois les besoins des acteurs comme la préservation des qualités du territoire.

3. La mise en réseau des différents objectifs sur la base d'un plan stratégique

L'importance et la diversité des informations recueillies, associées au travail de projection dans l'avenir effectué par les groupes de travail, nécessitent une démarche rigoureuse dans la mise en forme.

Celle-ci a pu se réaliser par le recours à la méthode d'élaboration des plans stratégiques (voir en annexe p. 47).

Les autorités communales disposent ainsi d'un instrument de travail adaptable à tout changement de contexte, par la possibilité de retrouver en remontant le plan jusqu'à la finalité, le raisonnement de base qui a permis de déterminer les objectifs.

2. SERVION AUJOURD'HUI

Etat de situation

L'état de situation de "Servion aujourd'hui" vient en complément à l'étude préliminaire de juin 1995.

Il établit, d'une part la synthèse des informations recueillies lors du diagnostic et des entretiens, d'autre part celle relevant de l'analyse du territoire.

Il est structuré en fonction de la nature des domaines traités dans le plan soit:

- Chapitre 2.0:

"Servion dans sa région "

- Chapitre 2.1:

"La qualité de vie ", domaines:

du cadre de vie

des activités socio-culturelles

des activités socio-économiques

des activités socio-politiques

- Chapitre 2.2:

"Le territoire ", domaines:

de l'environnement et des sites naturels et construits

de l'organisation de l'espace

des espaces stratégiques

des réseaux des déplacements et espaces publics

des réseaux et équipements d'infrastructures

2.0 SERVION DANS SA REGION

Servion n'est pas un centre régional; cette place revient à Oron, dont la dimension et la position sur les réseaux de communication permettent de mieux répondre à cette fonction. Servion peut en revanche jouer un rôle important dans sa région, notamment par sa participation à la réalisation de projets intercommunaux.

Géographiquement, la commune de Servion est située approximativement à mi-chemin entre Lausanne et Bulle, ainsi qu'entre Moudon et Vevey. Elle est en position charnière entre les communes de la région lémanique, de la haute Broye et du Jorat; charnière également entre la forêt et les terres agricoles, entre un relief de plateau et les premiers vallons.

Ces particularités de la commune se retrouvent également dans l'évolution de ses différentes tendances. Servion est à la fois un village agricole, une cité artisanale basée principalement sur l'exploitation et le travail du bois, une cité d'attraction culturelle et touristique. Depuis plusieurs décennies, Servion accueille une population résidente exerçant son activité dans les grands centres (Lausanne principalement).

Distances et accessibilité :

Lausanne: 16 km

Vevey: 15 km

Moudon: 13 km

Oron: 4 km

Gares CFF: Châtillens, la plus proche, 3 km (ligne Lausanne-Payerne)

Oron (ligne Lausanne-Berne)

Palézieux (les deux lignes)

Liaison possible par bus PTT

Centres d'activité de la région :

- Moudon, Oron, Palézieux

Associations intercommunales :

- établissement scolaire de Mézières

- réseaux de distribution de l'eau

Attractions culturelles et touristiques à Servion:

- café-théâtre Barnabé

- zoo de Servion

2.11 Le cadre de vie

Ce chapitre traite d'une manière générale tout ce qui compose l'environnement des habitants. La qualité de vie dépend autant de la qualité du patrimoine naturel et bâti que de la proximité d'équipements de commerces et de services, de la facilité de se déplacer, ou de l'importance des nuisances dues aux activités, etc. Les qualités ou les faiblesses de ces composantes sont fortement ressenties et exprimées par la population locale.

Parmi les principaux atouts de la commune on note:

- le cadre naturel et son ouverture sur le panorama des Alpes
- la diversité des paysages (forêt , pâturages, silhouettes de village, etc.)
- une situation géographique et une altitude protégée des brouillards hivernaux.
- une échelle et un aspect de village et de hameaux
- des attractions culturelles et touristiques.

A son désavantage:

- un manque de liaison avec les réseaux de transport (nécessité du deuxième véhicule).
- un faible centre d'activité (nombreux pendulaires et difficulté pour les entreprises locales de subsister)
- des locaux artisanaux vides
- quelques nuisances dues à la proximité de zones d'activité et d'habitation.

Les qualités prépondérantes du lieu, ont attiré durant les 25 dernières années, une population résidente venue s'y établir dans un premier temps, les investisseurs dans un deuxième temps.

Il en résulte une forte augmentation de la population et des incidences non négligeables sur le cadre de vie, comme sur le fonctionnement général de la commune.

Vocation générale

Les ressources naturelles locales ont été à l'origine de la vocation de Servion : une commune rurale, aux activités agricoles et forestières et, jusqu'à la fin du siècle passé, l'exploitation de carrières de molasse.

Malgré une population de plus de 900 habitants, et des activités secondaires et tertiaires, Servion garde l'apparence d'un village agricole.

Population (voir courbes démographiques)

La courbe de population comparée à celle du district, montre l'importante augmentation qui s'est produite entre 1970 et 1995 (213 habitants en 1970, 920 à fin 1995).

En 1960 la commune comptait 180 habitants, répartis dans 64 foyers. Ne pouvant rester uniquement agricole sous peine de dépeuplement, elle a favorisé la venue de nouveaux habitants et pu ainsi maintenir et réaliser des équipements tels que l'école, la poste, ou les commerces.

La population actuelle est en gros répartie en trois tiers; un tiers participant activement à la vie du village, un tiers résidant dans ses foyers mais bien intégré à Servion, un tiers de population dite "de passage" n'ayant pas les moyens de s'établir ou ne trouvant pas sur place ce qu'elle attend.

L'approche des 1000 habitants constitue pour Servion une barre au-dessus de laquelle la vocation et l'échelle de village peuvent être profondément modifiées. L'étude de la capacité constructible du territoire faite dans la phase préliminaire, à partir du plan de zones actuel, révèle un potentiel pouvant porter la population jusqu'à 1700 habitants dans les prochaines années (voir tableau p. 9b).

Habitat

Les anciennes habitations de Servion ont été conçues pour répondre aux besoins de l'activité agricole. Accolées ou indépendantes, ce sont des fermes aux volumes importants, dans lesquels l'habitation n'occupe qu'une petite partie. Les villas se sont ensuite développées dans des volumes nettement plus petits et construites avec une faible densité.

De récentes constructions, réalisées par des promoteurs soucieux de rentabiliser des terrains surévalués, rompent l'équilibre qui existait entre le cadre naturel et bâti. Elles offrent des logements mal adaptés aux conditions de vie locales et sont, avec l'augmentation de population pendulaire qui s'en suit, l'une des préoccupations majeures des autorités.

Devant ce constat et devant l'ampleur des risques futurs résultant de la capacité constructible restante, la Municipalité entend disposer d'instruments d'urbanisme lui permettant de mieux maîtriser l'évolution de l'habitat et d'assurer le maintien du cadre villageois.

Le patrimoine, naturel et bâti

Le territoire de Servion, son patrimoine naturel et bâti, constituent l'environnement physique et paysager du cadre de vie des habitants.

En tant qu'éléments plus spécifiques au territoire, les sites naturels et bâtis sont traités dans les chapitres 2.21 et 3.21.

D'une manière générale, la préservation du patrimoine naturel de Servion est considérée comme une condition majeure du maintien de la qualité du cadre de vie.

Les équipements collectifs

La commune de Servion collabore avec les communes environnantes pour la réalisation d'équipements collectifs. Ces derniers sont regroupés en fonction des besoins et des lieux de convergence de la population des communes concernées.

Mézières est ainsi devenu un pôle local regroupant la majorité des équipements et des activités de services (collège, centre médical, pharmacie, banques, etc.)

A première vue, le village de Servion semble relativement dépourvu d'équipements collectifs. Ce manque apparent n'est pas ressenti par la population, consciente que de telles réalisations sont disproportionnées par rapport à l'utilisation potentielle. Les habitants conçoivent parfaitement de devoir se déplacer pour certaines activités. La centralisation d'équipements collectifs, outre le fait de répartir les charges entre plusieurs communes, permet également aux habitants de la région de se rencontrer. Elle est également le début d'une forme de régionalisation.

Les infrastructures

Au même titre que les équipements collectifs, les infrastructures sont réalisées le plus possible en collaboration avec les communes voisines.

Les réseaux et équipements d'infrastructure font l'objet des chapitres 2.25 et 3.25.

2.12 L'activité socio-culturelle

L'activité socio-culturelle est un élément d'identification et apporte à Servion une dimension autre que celle du village agricole ou de la cité dortoir. Elle incite les jeunes à s'intéresser à ce domaine et à sortir du seul cadre de l'enseignement scolaire. Elle représente en outre une part non négligeable de l'activité économique.

La vie associative est également active et rayonne sur plusieurs communes. Elle rassemble ses membres à une échelle régionale.

L'enseignement

L'enseignement est organisé et géré par une association intercommunale regroupant 10 communes : Carrouge, Corcelles-Le-Jorat, Les Cullayes, Ferlens, Mézières, Montpreveyres, Ropraz, Servion, Vucherens et Vulliens.

Compte tenu des péréquations annuelles, les enfants de Servion suivent l'école enfantine et primaire jusqu'à la 4^{ème} année, partiellement dans leur commune et dans les écoles des Cullayes et de Mézières. Dès la 5^{ème} année, ils partent au collège de Mézières.

L'augmentation importante des jeunes enfants nécessite dès 1995 l'ouverture de classes complémentaires (voir pyramide des âges 1995).

Le système d'enseignement est bien accepté par les habitants qui le trouvent satisfaisant. Les adolescents ont en revanche quelques problèmes de transport pour rejoindre leur lieu d'enseignement ou d'apprentissage ².

Les investissements pour l'enseignement ont été faits et se font en priorité sur le collège de Mézières.

La culture

L'activité culturelle est née d'initiatives privées. Le café-théâtre Barnabé à Servion et le Théâtre du Jorat à Mézières sont des éléments phares pour la région.

En dehors du théâtre, quelques artistes sont établis dans la commune et exercent leurs activités dans des domaines plus variés (musique, peinture, vitrail, artisanat d'art).

² Voir encadré "Synthèse des entretiens"

La vie associative

La vie associative regroupe, à Servion et dans sa région, une vingtaine de sociétés qui fonctionnent à la satisfaction de la population. Mézières, en raison de ses équipements, est le principal lieu de rassemblement des jeunes et des associations sportives.

En dehors des jeunes, la demande en locaux à Servion ne s'est pas vraiment fait sentir. Elle peut en revanche se produire à l'avenir et inciter les habitants à de plus grands regroupements.

Les activités sportives et de loisirs

La commune de Servion offre, par son site, de nombreuses possibilités de sports de détente ne nécessitant pas d'équipement particulier. Les habitants qui pratiquent un sport spécifique n'hésitent pas à se déplacer dans d'autres communes (Mézières, Oron).

Ces activités peuvent continuer de se développer à condition de rester à l'échelle régionale.

A Servion, la demande se limite à quelques lieux de rencontres et des équipements simples, tel qu'un terrain polyvalent de détente et de sports.

2.13 L'activité socio-économique

Aspect général

Avant les années 1960, les habitants de Servion tiraient leurs ressources de l'agriculture, la forêt et l'exploitation des carrières. Cette situation s'est progressivement modifiée, par la fin de l'exploitation des carrières au début du siècle et la diminution considérable du nombre d'agriculteurs.

Les entreprises artisanales établies sur place ont de la peine à survivre, plusieurs entreprises ont récemment fermé leurs portes, laissant des locaux vides.

L'économie de la commune repose en majorité sur des personnes travaillant à l'extérieur.

A noter, ces dernières années, une augmentation du nombre d'entreprises, mais une stabilisation du nombre d'emplois. (Voir tableaux p. 13b)

L'agriculture

Le territoire agricole couvre un peu plus de 250 ha, soit environ 60% de la superficie de la commune (420 hectares). De la trentaine de familles qui exerçaient une activité ou une part d'activité agricole en 1960, il n'en reste aujourd'hui que quatre, exploitant les deux tiers de la surface agricole communale.

Un remembrement permettant de constituer des domaines plus compacts a été effectué en 1991 sur le vallon du Parimbot. Il touche les communes de Servion, Essertes, Vuibroye et Auboranges.

L'avenir de l'économie agricole est assuré par les exploitants en place. Leur activité garantit également l'entretien des terres et la préservation du paysage rural.

Sylviculture

La forêt de Servion couvre 89 ha soit 21% de la superficie communale. Elle est gérée par le plan de gestion des forêts communales C 298. 59 ha sont propriété de la commune.

Elle est composée de résineux (sapins épicéas et mélèzes formant la majorité du bois exploitable) et de feuillus (hêtres, chênes, érables). Son exploitation assure une production d'environ 650 m³ par année (moyenne 1994 - 1996).

Quelle que soit l'évolution conjoncturelle, l'exploitation de la forêt pour son entretien doit être maintenue.

L'artisanat et l'industrie

Servion possède une zone artisanale importante par sa superficie globale (10 ha), mais utilisée à 60%. Les entreprises les plus importantes y sont implantées. Quelques artisans sont établis dans le village.

Malgré l'offre en terrain disponible les entreprises ont des difficultés à s'établir à Servion;

- difficultés conjoncturelles
- éloignement des grands axes et du réseau ferroviaire
- parcellaire découpé et mal adapté (superficie maximale environ 6'000m²)
- secteur considéré comme sinistré par les milieux financiers.

La scierie, principale activité industrielle, implantée depuis le siècle dernier, subit également les effets négatifs de la conjoncture en même temps que des exigences d'exploitation plus sévères.

Les petites structures artisanales semblent mieux supporter la baisse conjoncturelle.

Dans l'état actuel général de l'économie, Servion présente plutôt un intérêt pour l'accueil d'activités secondaires ou tertiaires, ne nécessitant pas la construction d'infrastructures importantes.

Commerces bureaux et services

Aidée par l'augmentation de population, l'activité commerciale réapparaît et évolue à Servion, L'épicerie-boulangerie attire une clientèle largement en dehors des limites de la commune et contribue à la vie du centre. Les activités de services sont peu présentes à Servion mais en bonne augmentation. Ces domaines sont parfaitement compatibles avec les structures et activités existantes.

Santé et sécurité sociale

En matière de santé, Servion dépend d'Oron, Mézières et Moudon. Les associations fonctionnent bien, mais des implantations locales pourraient parfaitement être envisagées à Servion.

Hébergement, hôtellerie et tourisme

Le café-théâtre Barnabé et le zoo de Servion sont les deux points d'attraction du tourisme. Sans ces deux pôles, les structures hôtelières et de restauration n'auraient qu'une très faible activité.

Le café-théâtre Barnabé (50 000 entrées par année) attire une large part de sa clientèle des grandes métropoles et notamment de Genève.

Les visiteurs du zoo (200 000 par année) viennent de Suisse et également des pays limitrophes.

Une collaboration est déjà instaurée entre le Motel et le café-théâtre Barnabé (par un forfait spectacle-hôtel). Cette initiative, s'avère bénéfique pour la remise en activité de l'hôtellerie et de la restauration, en difficulté. Un programme de relance touristique est également mis en place par l'Association de la région d'Oron (ARO).

Servion offre actuellement 77 lits, répartis entre le Motel et l'auberge du Cheval Blanc.

2.14 L'activité socio-politique

Les citoyens de Servion, vivant retirés dans leur foyers ou participant à la vie communautaire, gardent un oeil attentif sur l'évolution de leur village et n'hésitent pas à exprimer leur point de vue.

Les autorités communales ont la difficile tâche d'assurer le bon fonctionnement social de la communauté, de garantir une gestion saine des deniers publics et d'entreprendre la réalisation des équipements et des infrastructures communales, tout en répondant aux voeux et souhaits de la population (chemins piétons, éclairage, etc.).

Les orientations données, les objectifs arrêtés, les travaux et les réalisations engagés doivent non seulement correspondre aux réels besoins de la commune, mais encore être exécutés dans un ordre d'importance et de priorité supportable pour les finances communales.

La concertation à tous les niveaux y joue son rôle.

Les autorités de Servion ont fait le choix de pratiquer la transparence et de donner à chaque citoyen la possibilité de s'exprimer dès le début d'un projet.

Au niveau régional elles entendent pratiquer de la même manière, par une collaboration active au sein de la région ou par l'intermédiaire des associations intercommunales.

Telle a été la politique pratiquée pour établir le plan directeur.

Les acteurs représentant les différentes catégories de la population de Servion ont été appelés à s'exprimer spontanément ou au travers de différents entretiens, ce qui permet, avant de décider, de mieux cerner les besoins et les priorités à donner³.

Chacun reste cependant conscient que les voeux exprimés ne sont pas tous convergents et que des choix devront être faits.

La recherche du consensus "agir à la satisfaction de la plus large majorité" demeure le but à atteindre.

³ Rappel de la méthode Chapitre 1.2 et voir encadré "Synthèse des entretiens"

SYNTHESE DES ENTRETIENS

Cet encadré réunit, sous forme condensée, l'expression des besoins et les idées émises par des personnes représentatives de tous les milieux de la population au cours d'une quinzaine d'entretiens.

Il englobe également les remarques et les vœux exprimés de manière spontanée par certains habitants.

VOCATION DE SERVION

Le village de Servion est vu par ses habitants comme un village rural, sans vocation urbaine.

L'agriculture et l'habitation résidentielle y dominant. Les habitants souhaitent maintenir l'agriculture et ne pas voir leur village se transformer en cité dortoir.

Le rôle touristique au sein de la région est reconnu grâce au zoo et au café-théâtre Barnabé.

Bien que quelques artisans soient bien implantés, les habitants ne croient pas à un essor dans le secteur de l'artisanat et de l'industrie.

Les vœux exprimés pour l'avenir portent sur le maintien de la vocation diversifiée de Servion.

POPULATION

L'augmentation importante de la population est bien acceptée. Les habitants reconnaissent qu'un tiers participe à la vie du village, un tiers vit discrètement dans ses foyers et un tiers n'habite que passagèrement à Servion.

Les deux premiers tiers, participant ou non à la vie du village, sont considérés comme bien intégrés.

Les habitants de Servion souhaitent que les nouveaux habitants puissent mieux s'intégrer, et dans l'intérêt de chacun, que de meilleures solutions (habitations, emplois) puissent être trouvées pour cette population dite "de passage".

La quantité de population ne se perçoit pas immédiatement. La volonté est d'infléchir la courbe démographique mais une augmentation est encore considérée comme supportable.

ENVIRONNEMENT

Les habitants estiment jouir d'un cadre naturel de qualité méritant d'être préservé.

L'environnement campagnard, l'espace et la tranquillité sont appréciés de toutes les catégories de la population et priment sur l'absence des commodités fournies par la ville.

La préservation de certains espaces naturels ("Vallon de l'Eglise", "Sus Mont", "Au Grand Clos / En Praz Diaux"), considérés comme des "poumons campagnards", est fortement souhaitée.

Une attention est également marquée pour la sauvegarde et la mise en valeur de la forêt, des cours d'eau et de l'étang du Parimbot.

Les dégagements visuels sur la campagne et les points de vue sur le panorama des Alpes sont ressentis comme un atout supplémentaire à la qualité du site et sont à préserver.

HABITAT

Face aux habitations, les avis sont relativement divers. Certains habitants ont du mal à accepter dans le paysage de Servion des bâtiments de type trop urbain et les considèrent comme très mal intégrés. D'autres ne sont pas gênés par ces nouvelles constructions et trouvent les villas construites sur 1'200 m² comme mangeuses de sol et difficilement réalisables à l'avenir. Les constructions mitoyennes du type du vieux Servion sont plus unanimement reconnues comme étant une solution pour l'avenir, à condition de déterminer leur emplacement de manière précise.

EQUIPEMENTS COLLECTIFS

Les habitants ne ressentent pas le manque d'équipements collectifs.

Les habitants qui pratiquent une activité sportive ou collective se déplacent dans les villes environnantes (Mézières, Oron, Moudon, Lausanne).

A Servion, la demande porte simplement sur la création de lieux de rencontres et de détente. Un terrain de loisirs polyvalent pour jeunes et adultes est estimé utile et suffisant.

La population conçoit parfaitement de continuer à équiper les centres régionaux et locaux tel que Mézières.

Parmi les idées émises (en dehors du terrain polyvalent), on note :

- la création (ou le balisage) de chemin de randonnée VTT et chevaux
- des lieux de détente et de rassemblement (sans aménagement particulier) dans le village et en forêt
- une piste Vita
- et, à long terme, une salle de commune polyvalente.

DEPLACEMENTS

La sécurité sur le réseau routier, la traversée de la route cantonale 636 et les chemins piétons sont les points à régler en priorité.

La demande est également très forte pour une liaison de transport en commun par bus TL avec Lausanne.

En dehors de ces points prioritaires, la création d'une place plus importante au centre et une attention plus particulière aux aménagements d'arrêts de bus ont été mentionnés.

A noter également l'introduction d'une modération de trafic dans les secteurs d'habitation et sur les chemins agricoles utilisés par les voitures.

INFRASTRUCTURES

L'éclairage public sur les axes parcourus par les piétons est l'équipement le plus urgent (principalement la liaison vieux village / centre).

Evacuation des déchets :

L'ouverture et le fonctionnement de la déchetterie sont en général appréciés. Seules remarques : les va-et-vient des voitures et une plus ample information aux habitants pour séparer les déchets destinés au compost.

PATRIMOINE

Les habitants de Servion sont essentiellement attachés à leur patrimoine naturel et souhaitent sa préservation.

ACTIVITES

Enseignement :

- L'enseignement à Servion est estimé d'un bon niveau et largement équivalent à celui des villes.
- Les jeunes se sentent plus à l'abri de la délinquance qui existe dans les villes.
- Les problèmes se posent davantage pour les adolescents qui, devant rejoindre les villes (Lausanne, Moudon ou Payerne, selon le type d'enseignement), n'ont pas de liaison de transport adéquate et souhaitent de meilleures liaisons.

Activités et emplois :

- D'une manière générale, les habitants souhaitent voir davantage d'activités et d'emplois à Servion, notamment pour les jeunes qui souhaitent y rester (ou y revenir).
- Les habitants sont cependant conscients que Servion est à l'écart des grands axes de circulation (rail et route).

2.21 Environnement, sites naturels et construits

Servion recense dans son patrimoine des valeurs plutôt naturelles que construites. Outre la forêt, certains de ses sites naturels présentent un intérêt particulier.

On note, parmi ces sites:

- le cours d'eau du Flon et son cordon boisé, (classé)
- le biotope de l'étang de la STEP (à recréer)
- le vallon "En Peyvraz" (9) (vue sur la chapelle)
- les points de vue sur les Alpes. (Voir carte p. 19b)

Les sites naturels et construits sont l'objet de diverses études, recensements et réglementations (voir encadré en fin de chapitre) .

Les massifs forestiers et les berges boisées sont soumis au régime forestier; les haies, bosquets et arbres isolés dépendent de la loi sur la protection de la nature des monuments et des sites (LPNMS) (document de référence: plan de protection des arbres du 6 juin 1980).

Certains bâtiments ou ensembles bâtis, en dehors des monuments classés, sont répertoriés d'intérêt particulier sans être soumis à une réglementation autre que communale (notamment dans le cadre du recensement des sites construits à protéger ISOS).

Relief et hydrographie

Le territoire de Servion est situé sur les derniers plissements du plateau du Jorat dominant la vallée de la Broye. Les altitudes dans la commune varient de 690 à 855 mètres au sommet du Bois de Villars. Ce plissement donne à Servion un aspect vallonné relativement doux.

Les deux cours d'eau du Flon et du Parimbot descendant du Jorat s'écartent à Servion, contournent le plateau de Ferlens et se rejoignent dans la Broye. Le Vallon du Flon coupe la commune dans le sens nord-ouest - sud-est et marque la séparation entre les bois du Jorat et les territoires agricoles du plateau de Ferlens.

Les terrains fortement humides des bois du Jorat donnent naissance à de nombreuses sources. Sur le territoire communal, certaines sont captées pour l'eau de consommation, notamment dans les secteurs du Crétaz et de Derrey-Mont au nord-ouest de la commune, et Villars-Montet au sud-ouest. Ces sources font l'objet de zones de protection « S » (étude hydrographique en cours).

Les terrains en pente situés entre Derrey-Mont et Sus Mont sont répertoriés "à risque de glissement latent". (carte d'instabilité SAT Canton de Vaud).

Végétation :

La végétation de Servion est très diversifiée. La forêt couvre la partie sud-ouest du territoire et se prolonge dans la campagne par des berges boisées, des haies, des bosquets et des arbres isolés.

Le long des cours d'eau et sur certains terrains très humides, une végétation plus aquatique s'est développée.

Le territoire communal comporte plusieurs biotopes et haies arborées faisant l'objet d'un inventaire cantonal (cf encadré p. 21)

Sites construits

La valeur du patrimoine bâti relève davantage d'ensembles harmonieux que de bâtiments classés en fonction de leurs qualités architecturales ou historiques.

Quelques bâtiments sont répertoriés dans le recensement cantonal:

- L'église de Servion et une maison de Maître du 18^{ème} siècle (parcelle 76) classées "remarquable"
- une dizaine de bâtiments, dont le collège et l'auberge, classés "intéressant"

L'inventaire des sites construits (ISOS) relève cinq groupements d'habitations dont la qualité provient de la variété spatiale offerte par chacun.

Le vieux village de Servion se distingue par une double rangée de bâtiments, aux toitures décalées. Les autres groupements de bâtiments, implantés selon des règles propre à l'habitat rural, forment des ensembles plus aérés; notamment les fermes ou anciennes fermes (En Peyvraz, Au Bugnon, Au Verney, Aux Lanciaux).

L'analyse de la structure du tissu bâti fait l'objet du chapitre suivant (2.22).

Lutte contre les nuisances

Servion est peu exposé aux nuisances (bruit, pollution de l'air). Deux sources de nuisances du bruit ont été relevées:

- proximité entre la zone d'activités artisanales et les zones d'habitation voisines.
- Au clos de l'auberge contre la route cantonale RC 636.

Les degrés de sensibilité au bruit proposés par le Service cantonal de lutte contre les nuisances sont de :

3 pour la zone village

2 pour la zone villas

Appréciation de situation :

L'image forte du paysage de Servion est sa diversité. La forêt, les prairies et les champs cultivés s'y interpellent harmonieusement et annoncent la transition entre les deux types de végétation. Les berges boisées accompagnant le tracé sinueux des cours d'eau structurent le paysage et s'opposent au tracé rectiligne des voies de communication.

Le village de Servion, atypique dans sa morphologie par rapport au village traditionnel, est à l'image de cette nature environnante, très étendu et entrecoupé de larges espaces naturels ou cultivés. Cet équilibre, à la fois original et fragile, marque le caractère du lieu. La population, appréciant cette particularité, souhaite fortement la préserver.

La mise en valeur des milieux naturels reste étroitement liée à la préservation du cadre de vie.

Documents répertoriés:

Règlements:

- plan de protection des arbres (commune de Servion) approuvé par le Conseil d'Etat le 6 juin 1980
- zone de sources (plan d'extension et règlement communal janvier 1984)

Plans directeurs :

- plan directeur cantonal (DTPAT)
- plan directeur forestier englobant les communes de la région (en cours d'élaboration)
- plan directeur régional (ARO) approuvé par le conseil général de Servion le 6 décembre 1996

Etudes et recensements:

- recensement architectural 1980 (DTPAT service de bâtiments, Canton de Vaud)
- (ISOS) inventaire des sites construits à protéger (Office fédéral des forêts)
- zone de glissements de terrains (carte d'instabilité, DTPAT service de l'aménagement du territoire, Canton de Vaud)
- forêt et berges boisées du Flon (site no 163, inventaire des monuments naturels et de sites, Canton de Vaud)
- inventaire des biotopes du Canton de Vaud, 1989 (Centre de conservation de la faune et de la nature)
- étude hydrographique pour le captage des sources 1996 (en cours d'élaboration, bureau Pierre Blanc géologue - Le Mont sur Lausanne)

2.22 ORGANISATION DE L'ESPACE TERRITORIAL

La commune de Servion est voisine de Ferlens, Mézières et Les Cullayes sur ses limites nord et ouest; Forel, Essertes et Auboranges au sud et à l'est. Les frontières communales sont délimitées au nord-ouest et au sud-est par les cours d'eau du Flon et du Parimbot. En dehors, ses limites sont rectilignes à travers le territoire.

Analyse du tissu bâti

Le domaine bâti s'est progressivement développé, soit à partir des hameaux ou des groupements de fermes, soit en liaison de ceux-ci, le long des voies de circulation.

Les anciens groupements ne sont plus vraiment distincts aujourd'hui, mais l'ensemble du village garde un caractère très aéré. Seuls le vieux village de Servion et quelques fermes isolées ont gardé la structure initiale (En Praz Diaux, A la Montagne, Aux Lanciaux).

Les nouvelles constructions se sont implantées dans le prolongement des anciennes, en intégrant ces dernières dans des ensembles beaucoup plus vastes.

Les zones de villas, résultats de la conjoncture et de la tendance des années 1960 à 1980, occupent une grande partie de l'espace bâti. Construites à 80% elles sont en voie d'achèvement. Elles présentent un caractère uniforme et se fondent progressivement dans la végétation qui accompagne les bâtiments.

Dans les autres zones, les constructions collectives réalisées plus récemment par des promoteurs privés ont été implantées de manière disparate, sans préoccupation d'ensemble. Certains de ces bâtiments, de conception totalement urbaine, ne servent que de lieu d'habitation pour une population quittant les grands centres, pour des raisons conjoncturelles.

Il résulte de ces ensembles trois pôles, peu distincts géographiquement, mais correspondant davantage à des entités d'habitants.

Il s'agit du vieux Servion et de ses prolongements, du secteur de l'Auberge, du secteur de la Croix-Blanche et ses prolongements Au Praz du Perey et Aux Planches.

Par la présence du Flon, une scierie s'est implantée au siècle dernier, près de la Croix-Blanche, donnant au lieu un caractère plus artisanal et industriel.

La zone artisanale s'est développée à partir de ce lieu, le long de la route cantonale Vevey-Moudon jusqu'à l'Auberge d'un côté et bien au-delà du carrefour de la Croix-Blanche en direction de Mézières.

Les constructions artisanales y sont implantées de manière hétéroclite, au gré de la vente des terrains.

Centralité

Historiquement le point de ralliement de la population était l'ancienne laiterie, située au carrefour du Bugnon. La disparition des petits éleveurs, puis de la laiterie ont fait disparaître ce lieu de ralliement.

Depuis 1985 les habitants et autorités de Servion ont recréé cette centralité en y implantant un centre communal regroupant la poste, la salle et l'abri communaux, une garderie, des commerces et des habitations.

La volonté communale actuelle est de continuer l'œuvre entreprise en renforçant ce lieu de ralliement.

Appréciation de situation

La cohabitation entre l'agriculture et l'habitation ne pose pas de problèmes particuliers. En revanche, celle de la zone artisanale et des habitations voisines, bien qu'ancienne, pose quelques problèmes.

Les possibilités constructives offertes par le plan des zones actuel contribuent à augmenter l'aspect hétéroclite et menace le village de Servion de perdre totalement son aspect aéré et l'unité de ses secteurs. Zone "village" très étendue, zones intermédiaires et à occuper par plans spéciaux importantes.

(analyse du plan des zones: voir tableau p.9b).

En contrepartie, le centre ne dispose que de peu d'espace pour affirmer son véritable rôle.

Classification des secteurs

Afin de situer les interventions du plan directeur, nous découpons le tissu bâti de la manière suivante.

1. Secteurs et tissus à préserver :
 - le vieux village de Servion
 - la "zone village" entre le centre et le vieux Servion, à maintenir sans transformation importante
2. Secteurs à consolider :
 - le secteur du centre
 - le secteur d'habitation Auberge / centre

Nota: le secteur d'habitation Auberge / centre est actuellement en voie de consolidation par de nouvelles constructions réalisées ou projetées.
3. Secteurs à transformer :
 - secteur de la zone artisanale le long de la RC 636b; ce tissu peu dense, est trop étendu le long de la route cantonale et doit être plutôt renforcé entre l'Auberge et la Croix-Blanche.
4. Espaces stratégiques:
 - ils font l'objet du chapitre suivant (2.23)
5. Secteurs sans besoin particulier d'intervention (non mentionnés sur la carte):
 - sont classés sous cette catégorie, tous les quartiers totalement construits ou en voie d'achèvement;

en particulier les zones de villas et dont le parcellaire est occupé à 80 %; le tissu bâti en dehors des voies de circulation ne peut plus être profondément modifié.

2.23 ESPACES STRATEGIQUES

Sont appelés "espaces stratégiques" les espaces majeurs dont l'évolution sera décisive pour l'avenir de la commune, compte tenu de leur emplacement, leur destination, leur rôle ou leur qualité.

La commune de Servion est propriétaire d'un de ces espaces; les autres appartiennent à des privés.

12 espaces ont été répertoriés:

1. Au Praz du Perey: terrain communal en zone intermédiaire, situé à l'entrée de Servion coté Mézières; accès difficile et orientation nord-est (peu ensoleillé en hiver).
2. Au Praz du Perey: terrain privé en zone intermédiaire, enclave entre les zones villas du Praz du Perey et des Planches.
3. Aux Planches: terrain privé en zone soumise à plan de quartier.
4. Au Praz du Perey: terrain privé en zone artisanale; des constructions sur ce terrain étendraient le village le long de la route cantonale 636 et modifieraient considérablement le paysage de l'entrée de Servion.
5. Aux Lanciaux: terrain privé en zone intermédiaire; accessible et pouvant constituer une réserve à bâtir.
6. Aux Gollies: enclave agricole; possibilité d'extension du centre
7. Au Crétollet: terrain agricole; dégagement de vue sur les Alpes
8. 9. En Peyvraz, Vers Chez les Favez: terrain privé, zone soumise à plan spécial; enclave agricole offrant un dégagement de vue sur l'église et le vieux village.
10. En Praz Bovet (Croix-Blanche): terrain privé, enclave agricole à l'intérieur de la zone artisanale.
11. En Praz Diaux: terrain agricole, espace naturel séparant les zones bâties.
12. Au Gézau – Au Verney : enclave agricole, vallon de l'ancien ruisseau et coupure naturelle entre la zone d'activité et les zones d'habitation.

Dans le cadre du plan directeur, ces espaces font l'objet de propositions de sauvegarde ou d'aménagement à court ou à long terme.

2.24 RESEAUX DES DEPLACEMENTS ET ESPACES PUBLICS

Réseau routier

Le réseau des déplacements s'organise à partir de deux réseaux routiers :

celui des routes cantonales, axes de transit et celui des routes communales et chemins ruraux, servant à la distribution interne.

La route cantonale 636b, affectée essentiellement au transit régional de Moudon à Vevey, coupe fortement le territoire de Servion. Les routes cantonales 637d / 630d, de Montpreveyres - Ferlens, passant par Les Cullayes sont assez peu chargées en trafic.

La route cantonale 630d coupe Servion à travers la zone construite en direction du vieux village, et nécessite des aménagements pour les piétons et le stationnement.

Les voies communales ont gardé le profil des chemins ruraux, légèrement élargis pour supporter le trafic actuel des véhicules.

Classification des routes:

RC 636 b	route principale de 2 ^{ème} classe; 3700 véhicules / jour *
RC 630 d	route secondaire; 1500 véhicules / jour en traversée de Servion, 500 v./j. en dehors *
RC 637 d	route secondaire; 700 véhicules / jour *

* comptages datant de 1990

Vitesses:

RC 636b	non limitée en traversée; 80 km/h
RC 630d et 637d	limitées à 50 km/h en traversée

Stationnement

Les principaux établissements publics disposent de leur propre parking. Ceux des immeubles locatifs, bien que réalisés selon les exigences réglementaires, sont insuffisants et le stationnement se prolonge le long des voies communales et le long de la route cantonale 630. Le centre dispose d'un parking de petite dimension qui s'est très rapidement révélé insuffisant.

Transports en commun

Actuellement, Servion n'est desservi que par le réseau postal et un bus-taxi à la demande. Un nouveau circuit TL passant par Servion est envisagé. Lorsque ce service fonctionnera, Servion se trouvera à environ 30 minutes du centre de Lausanne. La liaison TL avec Lausanne (fortement attendue) peut représenter, pour les habitants, l'économie du deuxième véhicule. Les transports scolaires sont assurés par un réseau de minibus privés.

- liaison avec les Gares CFF de Châtillens et Oron par le bus postal
- liaison TL à Mézières (3 Km).

Déplacements à vélo

Les déplacements à vélo pour des besoins utilitaires sont peu nombreux en raison des distances et du relief. Les enfants utilisent le bus de ramassage scolaire.

Le trajet le plus fréquenté est celui de Servion/Mézières, soit par la route cantonale 636b, soit par la route de Ferlens, moins dense en trafic.

Il n'existe pas de réseau en site propre dans la commune; en revanche, les chemins ruraux offrent de nombreuses possibilités pour le cyclisme de loisir.

A l'échelle régionale, le projet de "planification des aménagements pour les deux-roues légers" prévoit des aménagements le long de la route cantonale 636b de La Croix Fédérale à Mézières.

Déplacements à pied

A l'intérieur de la commune et en dehors de quelques aménagements récemment réalisés aux alentours du collège, piétons et automobilistes utilisent simultanément les mêmes chaussées. L'étroitesse de certaines routes rend la situation dangereuse. Le stationnement sauvage le long des routes accentue les risques encourus par les piétons.

Les principaux points de conflits sont:

- la route cantonale 630d du carrefour de la laiterie au vieux village
- la route cantonale 630d du carrefour de la scierie au zoo
- la route d'accès aux Channey
- la route de l'Auberge au centre.

Les chemins agricoles ou forestiers offrent aux promeneurs un réseau étendu et varié.

Appréciation de situation

La plupart des difficultés de circulation sont aux points de rencontre entre les deux réseaux routiers. Les points de conflits sur la route cantonale 636b se situent essentiellement aux carrefours d'entrée du village (côté Auberge et côté Croix-Blanche). L'absence de réduction de vitesse sur la route cantonale rend la traversée de celle-ci encore plus délicate, pour les piétons comme pour les voitures. Sur les routes communales et dans les secteurs d'habitation, les risques encourus par les piétons sont aussi amplifiés par des vitesses souvent excessives et inadaptées des véhicules.

En dehors des parkings de Barnabé et du zoo, les zones de stationnement sont insuffisantes, notamment au centre.

La demande pour des pistes cyclables ne s'est pas faite sentir en raison des distances et du relief. En revanche, la demande est très forte pour la réalisation de chemins piétons (trajets école/centre, école/Channey, centre/Auberge, scierie/zoo). L'espace disponible entre limites de propriété ou entre constructions ne permet pas toujours de répondre aux normes de largeur des voies de circulation. (Cas de la RC 637d entre la Scierie et le zoo)

2.25 EQUIPEMENTS ET RESEAUX D'INFRASTRUCTURES

La Commune de Servion a réalisé la plupart de ses réseaux d'infrastructures en association avec d'autres communes.

Eau

Le réseau de distribution d'eau potable alimente les trois communes d'Essertes, Ferlens et Servion. Il est géré par une association intercommunale. Les nombreuses améliorations apportées au réseau de distribution, réduisant les pertes d'eau à un faible pourcentage, le rendent performant.

A l'échelle régionale, il fait l'objet d'un plan directeur de distribution prévoyant un complément d'alimentation depuis le lac de Bret⁴.

Energie

Electricité :

Toute la commune est desservie par le réseau électrique.

Energie, chaleur :

La scierie alimente en eau chaude et chauffage le zoo et quelques habitations environnantes (chauffage à distance).

Télécommunications :

L'ensemble du village est desservi par le réseau du téléphone.

La fibre optique a récemment été installée et pourra desservir tout le centre du village (centre et collège).

Téléréseau :

Le téléréseau a été complété récemment, en corrélation avec l'installation faite à Mézières (environ 36 chaînes). Il est relié à celui de Lausanne.

Eaux usées et eaux claires

Le réseau d'écoulement a été partiellement rénové et mis en séparatif avec la réalisation de la STEP. Son amélioration s'effectue progressivement. Hors du réseau principal, quelques anciens tracés d'écoulement doivent être repérés ou remis en état.

Gestion des déchets

L'ensemble des déchets verts et ménagers est amené par les habitants à la déchetterie communale, ouverte à heures régulières. Les déchets sont triés sur place, puis évacués par des entreprises spécialisées.

Un compost, fait aux et avec Les Cullayes, est redistribué gratuitement aux agriculteurs et aux habitants qui en désirent.

⁴ étude à l'échelle régionale en cours, par le bureau Herter et Wiesmann, La Tour de Peilz

3. SERVION ET SON AVENIR

Le plan directeur

D'ambitieux objectifs d'aménagements publics, ou de réalisation d'équipements, voire de préservation de sites d'intérêt reconnu, peuvent ne jamais se concrétiser s'ils ne sont pas dans la suite logique des volontés politiques ou, tout simplement, si les moyens financiers ne le permettent pas.

Dans la logique de la méthode expliquée au chapitre 1.2, le plan directeur d'aménagement du territoire est intégré dans une stratégie globale traitant du devenir de la commune et de sa communauté.

Ce troisième chapitre traitant du devenir de Servion fixe, dans un premier temps, les buts généraux et objectifs se rapportant au devenir de la communauté, puis, par lien logique, ceux de l'aménagement du territoire.

La structure du plan directeur reprend celle de l'état de situation, soit:

- Chapitre 3.1:

" *Le devenir de la qualité de vie* ", domaines:
du cadre de vie
des activités socio-culturelles
des activités socio-économiques
des activités socio-politiques

- Chapitre 3.2:

" *Le devenir du territoire* ", domaines:
de l'environnement et des sites naturels et construits
de l'organisation de l'espace territorial
des espaces stratégiques
des réseaux des déplacements et espaces publics
des réseaux et équipements d'infrastructures

3.1 LE DEVENIR DE LA QUALITE DE VIE (Stratégie de satisfaction des besoins)

"Quel avenir voulons-nous pour Servion et sa communauté?"

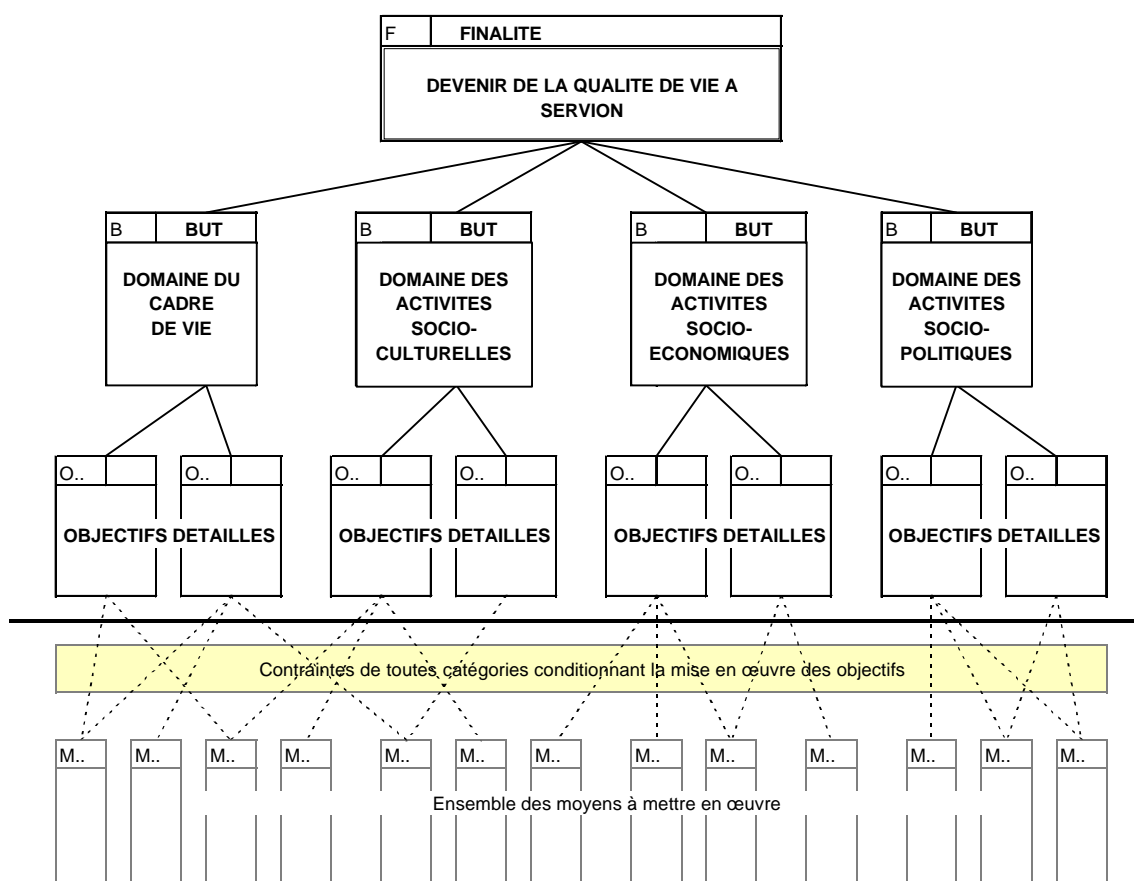
La réflexion pour établir les objectifs à été menée en partant de cette question très large dans son champs d'application, de la projection simulée dans l'avenir, et des résultats du diagnostic.

Au sens le plus large, la réponse est apportée par la finalité ci-dessous. Elle se précise ensuite par une série de buts et objectifs se rapportant aux différents domaines.

Afin de ne pas alourdir le présent document, bien que l'exercice ait été poussé plus loin, ce chapitre se limite volontairement au stade des objectifs.

F Maintenir à long terme la qualité du cadre de vie recherchée par les habitants de Servion, le développement des activités, tout en assurant une saine gestion des deniers publics et un esprit de concertation local et régional.

Schéma du plan stratégique du devenir de la communauté⁵



⁵ voir plan stratégique en annexe p. 47

3.11 LE CADRE DE VIE

But général

B1 Assurer un développement harmonieux du cadre de vie, support de l'habitat et des activités de la communauté, dans le respect de l'environnement et du bien-être des habitants et des visiteurs.

Objectifs

- O 1.1 Promouvoir** le caractère résidentiel villageois et aéré, intégré dans un site général à dominance rurale.
- O 1.2 Garantir** la protection des paysages et milieux naturels ainsi que l'intégration harmonieuse des constructions nouvelles.
- O 1.3 Renforcer** l'identité du village et l'image du centre, lieu de rencontres conviviales.
- O 1.4 Rechercher** une adéquation de la forme de l'habitat avec les besoins d'une population de tous âges stable, ou désirant s'établir dans un environnement rural.
- O 1.5 Réserver** les possibilités d'implantation d'équipements collectifs correspondant aux besoins locaux ou régionaux à long terme.
- O 1.6 Adapter** les espaces réservés au développement des activités économiques aux besoins réels et compatibles avec le cadre de vie souhaité.
- O 1.7 Améliorer** la sécurité et le fonctionnement des réseaux de déplacements, la qualité de leurs abords et celle des espaces publics.
- O 1.8 Favoriser** les déplacements par transports en commun, en priorité la liaison TL avec Lausanne.
- O 1.9 Coordonner** la réalisation des infrastructures et équipements techniques avec les projets d'aménagements et, chaque fois que cela est possible, en collaboration avec les communes voisines.
- O 1.10 Constituer** une réserve de terrains pour des réalisations d'intérêt collectif affectée à des besoins identifiés ou à titre de valeur d'échange.
- O 1.11 Encourager** la recherche de solutions dans le domaine de la protection de l'environnement et de l'économie d'énergie.

3.12 LES ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES

But général

B 2 Favoriser le maintien des acquis ainsi que le développement de toute activité socio-culturelle individuelle ou collective enrichissante pour la communauté locale ou régionale.

Objectifs

- O 2.1 Contribuer** au maintien de la qualité des conditions d'enseignement au sein de la région ainsi qu'au développement des possibilités de formation continue à tout âge.
- O 2.2 Développer** l'information des habitants sur les activités culturelles et associatives, communales et régionales.
- O 2.3 Participer**, en cas de besoin, avec les communes voisines, au soutien des théâtres de Barnabé et du Jorat.
- O 2.4 Faciliter** les initiatives d'habitants ou d'associations en faveur de l'animation de la vie sociale et culturelle du village.
- O 2.5 Soutenir** les actions individuelles ou collectives d'entraide entre habitants ou de solidarité en faveur de ceux momentanément privés de leur autonomie.
- O 2.6 Mettre en valeur** le patrimoine présentant une qualité historique, culturelle ou architecturale.
- O 2.7 Faciliter** la pratique des sports et des loisirs à tout âge, individuels ou collectifs, au sein de la commune ou sur le plan régional.

3.13 LES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES

But général

B 3 Promouvoir un développement des activités socio-économiques durable, dans l'intérêt prioritaire des habitants, conforme à la qualité du cadre de vie et aux enjeux économiques et financiers de la commune.

Objectifs

- O 3.1 Favoriser** l'accueil d'une population stable, motivée par l'envie de prendre racine et apte à s'intégrer dans la structure sociale du village.
- O 3.2 Encourager** la recherche de solutions permettant aux ménages à revenu faible ou moyen, notamment en faveur des jeunes et des personnes âgées, de rester ou de s'établir à Servion.
- O 3.3 Participer** à l'aide sociale et à la réinsertion sociale et professionnelle des chômeurs de longue durée.
- O 3.4 Contribuer** au maintien et à la mise en valeur des activités agricoles et sylvicoles.
- O 3.5 Faciliter** le maintien et l'implantation d'activités artisanales, commerciales et de services, en harmonie avec les sites et la qualité de vie locale.
- O 3.6 Contribuer**, avec les communes voisines, au maintien et au développement du zoo, attraction d'intérêt régional.
- O 3.7 Encourager** le développement d'un tourisme de loisirs, culturel et rural.
- O 3.8 Contribuer** à la mise en valeur de l'image de marque et des atouts de la région.

3.14 LES ACTIVITES SOCIO-POLITQUES

But général

B 4 Développer la concertation et la collaboration, à tous les niveaux, au sein de la commune, ainsi qu'avec la région et l'Etat.

Objectifs

- O 4.1 Améliorer** l'information réciproque entre les habitants et les autorités, notamment sur les problèmes et les perspectives d'avenir qui les concernent.
- O 4.2 Promouvoir** la concertation avec les représentants de la population en général et des acteurs sociaux, culturels et économiques en particulier.
- O 4.3 Promouvoir** la collaboration et le partenariat avec les communes voisines dans les domaines d'intérêt communs, sur les plans administratifs, techniques et financiers.
- O 4.4 Favoriser** la concertation régionale et cantonale, fondée sur la reconnaissance des intérêts et de la complémentarité des communes.

3.2 LE DEVENIR DU TERRITOIRE (Stratégie d'aménagement du territoire)

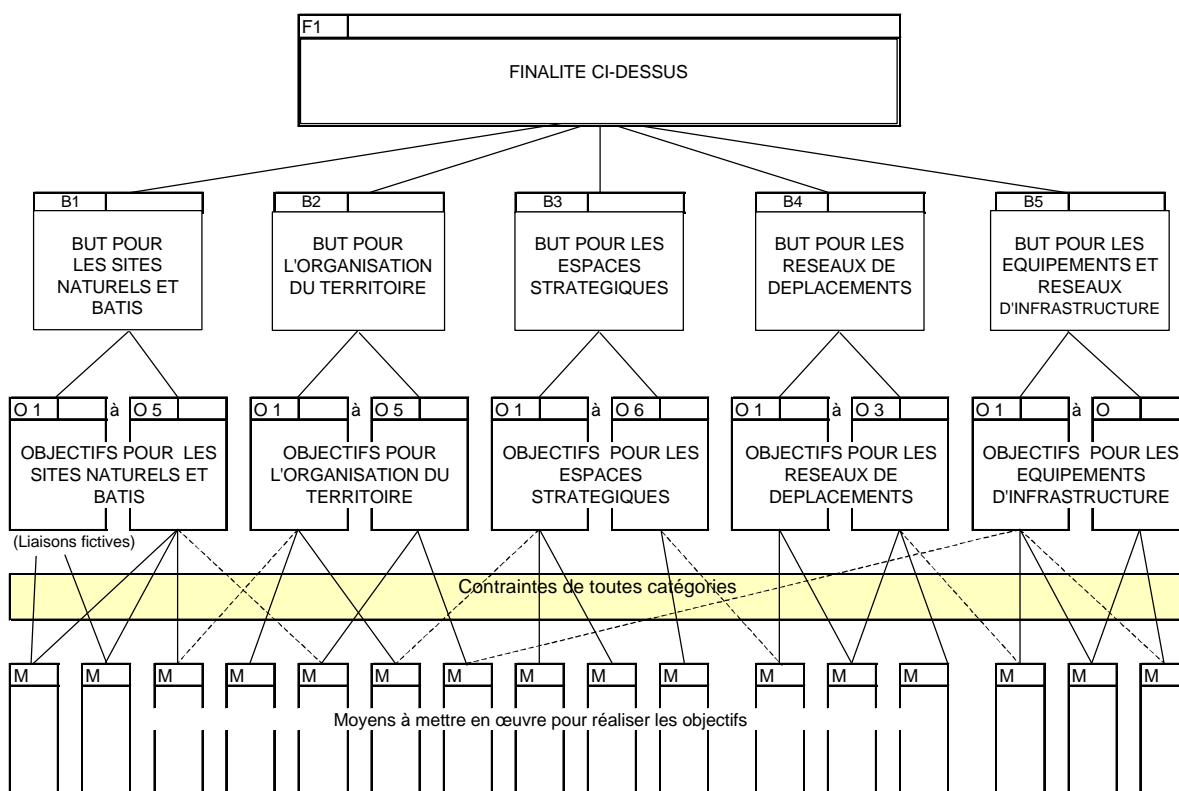
Il est tenu compte dans ce chapitre de l'étroite relation entre le territoire, la préservation de ses qualités et de ses éléments source de vie, et les besoins de la communauté tels que définis au chapitre précédent. La priorité est donnée à la gestion de l'évolution qualitative du territoire naturel et bâti existant, par rapport à une extension quantitative des possibilités d'aménagement.

La méthode de travail utilisée pour l'établissement de la stratégie d'aménagement du territoire est identique à celle de la stratégie de satisfaction des besoins.

Les objectifs découlent de la finalité ci-dessous détaillée puis, dans chaque domaine, d'un but général. Tous les objectifs sont accompagnés d'une série d'un ou plusieurs moyens à mettre en oeuvre.

F Assurer la pérennité de la vocation villageoise de Servion, la sauvegarde de ses sites naturels et bâtis, l'intégration harmonieuse des nouveaux besoins en habitat et équipements.

Schéma du plan stratégique d'aménagement du territoire



Rappel: Les contraintes, variables dans le temps, ne sont pas indiquées dans les pages qui suivent (voir : annexe au plan directeur, points 4.2/4.3 illustration)

3.21 ENVIRONNEMENT, SITES NATURELS ET CONSTRUITS

Remarque liminaire

Les qualités du site et du paysage naturel de Servion ont été relevées dans le diagnostic présenté sous le point 2.21. La volonté de préserver l'équilibre existant entre sites naturels et bâtis, pour le maintien de la qualité de vie, a clairement été exprimée.

La forêt et les berges boisées, faisant partie d'un vaste massif, entrent dans le cadre du plan directeur forestier régional. Le but et les objectifs ci-dessous s'adressent aux sites plus particuliers de la commune.

But général (B)

B 1 Préserver et mettre en valeur le paysage agricole, les sites naturels, la morphologie villageoise du bâti et les qualités environnementales.

O	OBJECTIFS	M	PROGRAMME DES MOYENS
O 1.1	Maintenir la morphologie générale du village avec l'interpénétration des terres agricoles, des vergers, des espaces verts et des zones bâties.	M 1.11	Optimisation des zones de construction en ce qui concerne leur étendue, leur vocation, leur taux d'utilisation en fonction des besoins justifiés de la communauté (révision du plan général d'affectation).
		M 1.12	Maintien ou affectation en terre agricole, verger ou autres espaces verts des sites suivants: - Au Praz du Perey (1) - En Peyvraz (9) - En Praz Diaux (11)
O 1.2	Protéger les sites naturels ou bâtis représentant des valeurs paysagères, historiques, écologiques ou culturelles reconnues	M 1.21	Mise en oeuvre des mesures de protection, voire de reconstitution, des sites naturels suivants : - étang de la STEP - cours d'eau du Flon

- | | | | |
|------------------------|--|-------------------------|--|
| | | M
1.22 | Mise en oeuvre des mesures de protection des points de vues suivants : <ul style="list-style-type: none">- En Peyvraz (9)- Au Crétolliet (7)- Aux Channey- Chez Favez |
| | | M
1.23 | Mise en oeuvre des mesures de protection des ressources naturelles suivantes: <ul style="list-style-type: none">- Sources et captage de Derrey-Mont et du bois de Villars-Montet |
| O
1.3 | Promouvoir une arborisation et des plantations d'essences variées locales dans les zones construites. | M
1.31 | Elaboration d'un catalogue d'essences d'arbres et de végétation locale avec propositions de combinaisons par localisation sur le territoire, à titre de recommandation |
| | | M
1.32 | Mise à jour du plan de classement des arbres |
| O
1.4 | Assurer la protection de la faune et de la flore dans les forêts et les milieux naturels en général, tout en permettant leur découverte et leur entretien | M
1.41 | Inventaire de la faune et de la flore avec recommandations des secteurs à protéger et ceux à rendre accessibles aux visiteurs. |
| | | M
1.42 | Elaboration du concept d'entretien des forêts, d'exploitation forestière et d'accessibilité au public selon les types d'activités (promeneurs, VTT, cavaliers, refuges, etc.) |
| O
1.5 | Limiter les atteintes à l'environnement et les nuisances dues aux activités, aux émissions et à la circulation. | M
1.51 | Etablissement du cadastre du bruit et des mesures d'accompagnement; <ul style="list-style-type: none">- Limitation des nuisances des RC 636 et 630- Création d'espaces de transition entre les zones d'activités et d'habitation. |
| | | M
1.52 | Elaboration de recommandations aux propriétaires sur l'économie des ressources, de l'énergie et de l'utilisation d'énergies renouvelables |

3.22 ORGANISATION DE L'ESPACE

Remarque liminaire

La volonté de limiter l'urbanisation extensive et mieux affirmer l'organisation de l'espace concerne une partie importante du tissu bâti. Ce rééquilibrage souhaité à travers les objectifs ci-dessous prépare la révision du plan d'affectation.

Des modifications porteront également sur les espaces stratégiques faisant l'objet de mesures particulières (voir pt 3.23).

But général (B)

B 2 Préserver la structure aérée du village, composée de hameaux et confirmer au centre la vocation de lieu de convergence de la population.

O OBJECTIFS (O)	M PROGRAMME DES MOYENS
<p>O 2.1 Préserver le caractère aéré de Servion par une bonne répartition entre les espaces construits et les espaces agricoles.</p>	<p>M 2.11 Maintien, entre les différents pôles construits, des espaces réservés à l'agriculture ou à des activités de loisirs ou de sports, compatible avec l'affectation de la zone. - Au Gézau - Au Verney (12) - En Praz Diaux (11) - En Peyvraz (9)</p> <p>M 2.12 Correction de l'affectation des zones concernées ci dessus, en fonction de l'organisation future des espaces.</p>
<p>O 2.2 Délimiter le secteur d'activités artisanales de manière à préserver les secteurs d'habitation, tout en permettant son évolution.</p>	<p>M 2.21 Maintien des activités le long des routes cantonales 636b et 637d et limitation de l'étendue de sa zone en direction de Mézières (4)</p>
<p>O 2.3 Limiter l'urbanisation extensive, notamment aux entrées du village, et donner la priorité à la réorganisation des espaces construits.</p>	<p>M 2.31 Limitation de la zone bâtie aux constructions existantes côté Mézières et réaffectation des terrains (secteur du Praz du Perey) (1).</p>

		M 2.32	Utilisation prioritaire des espaces disponibles situés à l'intérieur des zones bâties, notamment: - Pour les secteurs d'activités, à l'intérieur de la zone artisanale actuelle (entre l'auberge et la Croix-Blanche) - pour l'habitation, en priorité, dans les zones largement bâties et les parcelles libres à l'intérieur des zones de villas,
		M 2.33	Réaffectation des locaux vides à défaut des activités initialement prévues (Au Gézau, Aux Lanciaux)
O 2.4	Donner au centre sa valeur de lieu de convergence de la population et d'activités commerciales et tertiaires.	M 2.41	Renforcement au centre, des équipements commerciaux, de services et des logements qui y sont liés, et extension éventuelle (en cas d'extension cette zone fera l'objet d'une étude particulière)
O 2.5	Adapter l'espace public de la zone du centre à sa vocation	M 2.51	Réservation de terrains pour la réalisation d'une place publique, utilisable pour diverses manifestations rassemblant la population
O 2.6	Maîtriser l'intégration des bâtiments dans le site environnant, tant sur le plan urbanistique que fonctionnel.	M 2.61	Promotion d'une qualité d'habitat en rapport avec les besoins d'une population désirant vivre à la campagne.
		M 2.62	Etude et recommandations de principes d'urbanisation et de concepts de traitement des volumes en adéquation avec les sites et la morphologie du village.
		M 2.63	Adaptation de la densité des bâtiments en fonction de l'affectation du secteur zone village.
O 2.7	Donner un statut pour les constructions se trouvant dans l'aire agricole	M 2.71	Définition lors de la révision du plan de zones d'un statut pour les constructions (fermes et habitation) subsistant en dehors des zones constructibles

3.23 LES ESPACES STRATEGIQUES

Remarque liminaire

Bien que la plupart de ces espaces soient en main privées, les Autorités sont attentives à leur devenir.

L'utilisation qui sera en faite, et les aménagements susceptibles d'y être réalisés, auront une incidence importante sur l'ensemble du secteur auquel ils appartiennent.

But général

B 3 Utiliser les espaces stratégiques pour équilibrer l'aménagement et l'importance des différents pôles et du centre, et créer des réserves pour les générations futures.

O	OBJECTIFS (O)	M	PROGRAMME DES MOYENS
O 3.1	Définir le rôle et la vocation de chaque espace en fonction de sa situation, des besoins et des voeux de la collectivité et en correspondance avec les objectifs de l'organisation du territoire.	M 3.11	Mise en réserve et définition d'un statut pour les terrains situés près d'équipements ou complémentaires à l'aménagement d'une zone. - Aux Gollies (6) - Aux Lanciaux (5) - En Praz Bovet (10)
		M 3.12	Préservation de terrains pour maintenir des espaces naturels ou agricoles à l'intérieur des zones bâties, et définition d'un statut adéquat. Secteurs préconisés : - En Peyvraz et A Servion (8-9) - Aux Gollies, au Verney, zone séparant la zone artisanale du centre(6)

- M 3.13** Préservation de terrains agricoles ou de prairies permettant les dégagements visuels :
- secteurs du Crétolliet (7) et Vers Chez Les Favez (8)
- M 3.14** Utilisation de terrains communaux pour des échanges permettant le développement de certains secteurs du territoire.
- terrains du Praz du Perey (1)
- M 3.15** Constitution de réserve de terrains à moyen ou à long terme.
- Praz du Perey (2)
- Aux Planches (3)
- Aux Lanciaux (5)
- O 3.2** **Assurer** la réalisation de l'objectif 5.1 ci-dessus en accord avec les propriétaires des terrains situés dans les espaces stratégiques.
- M 3.21** Concertation et collaboration avec les propriétaires pour définir le statut juridique des terrains concernés et leur affectation future.
- M 3.22** Etablissement d'engagements réciproques ou de partenariats entre public et privé.

3.24 RESEAUX DES DEPLACEMENTS ET ESPACES PUBLICS

Remarque liminaire

La conception globale des réseaux de déplacement ne peut être correctement traitée qu'à l'échelle régionale. La commune de Servion peut intervenir en participant activement, en collaboration avec les autres communes et les services concernés, à l'amélioration des réseaux existants, ou à la mise en place de nouveaux réseaux de transports (TL notamment).

En dehors de cette action, le but et les objectifs ci-dessous se réfèrent aux réseaux des déplacements et espaces publics se trouvant sur le territoire communal.

But général (B)

B 4 Améliorer la sécurité sur les réseaux des déplacements, leur accessibilité aux différents usagers et compléter l'aménagement des espaces publics.

O	OBJECTIFS	M	PROGRAMME DES MOYENS
O 4.1	Réduire l'effet de coupure des routes cantonales et améliorer la sécurité sur les traversées du village	M 4.11 M 4.12 M 4.13	Réduction de la vitesse sur la route cantonale 636 entre l'Auberge et la Croix-Blanche Marquages et aménagements contribuant à la réduction de la vitesse et permettant aux piétons de traverser, notamment aux carrefours de la Croix-Blanche, de la Scierie et de l'Auberge. Déclassement de la route cantonale 637d entre les carrefours "Aux Lanciaux " (RC 637d) et celui de la scierie (RC 636b/637d), et maintien de l'embranchement "Aux Lanciaux – L'Auberge " en route cantonale.

<p>O 4.2</p> <p>Signifier clairement les entrées du village de Servion et celles de secteurs d'habitation.</p>	<p>M 4.21</p> <p>Aménagement et signalisation aux entrées du village et des secteurs d'habitation pour réduire la vitesse et permettre, à l'intérieur, tous les modes de déplacements.</p>
	<p>M 4.22</p> <p>Traitement ou aménagement des abords de la route cantonale 636 entre l'Auberge et la Croix-Blanche, pour indiquer clairement aux automobilistes la traversée en zone bâtie.</p>
<p>O 4.3</p> <p>Assurer la sécurité entre les différents modes de déplacements à l'intérieur du village</p>	<p>M 4.31</p> <p>Délimitation précise des espaces réservés pour les véhicules et les piétons le long des voies principales.</p>
	<p>M 4.32</p> <p>Création de chemins piétonniers entre le centre et les pôles, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du centre au collège - du centre à l'Auberge et à la Croix-Blanche - du collège au vieux village et aux Channey
<p>O 4.4</p> <p>Améliorer l'aménagement des espaces publics dans les quartiers d'habitation, favorisant les déplacements à pied et la rencontre entre les habitants</p>	<p>M 4.41</p> <p>Délimitation des zones résidentielles et aménagement donnant la priorité aux piétons, notamment dans les zones de villas.</p>
	<p>M 4.42</p> <p>Réservation ou création d'espaces de rencontre à l'intérieur des zones d'habitation.</p>
<p>O 4.5</p> <p>Optimiser les places de stationnement publiques et privées en fonction des besoins réels et de la qualité des espaces.</p>	<p>M 4.51</p> <p>Etude d'un concept global du stationnement et réalisations sectorielles en collaboration avec les privés.</p>
<p>O 4.6</p> <p>Etudier avec la région des parcours de randonnée pour différents types d'usagers.</p>	<p>M 4.61</p> <p>Délimitation et indication, en collaboration avec les communes voisines et la région, des chemins et axes de promenade, de loisir et de sport (chevaux, vélos, piétons; balisage des réseaux régionaux).</p>

3.25 EQUIPEMENTS ET RESEAUX D'INFRASTRUCTURE

Remarque liminaire

Les équipements d'infrastructure sont l'objet de constantes réadaptations et améliorations au fur et à mesure de l'évolution des techniques et de la demande. Toujours plus complexe, leur maintenance représente de lourdes charges.

La modernisation des équipements et des réseaux pourra être assurée en continuant le processus d'amélioration par étape déjà entrepris et la réalisation d'équipements intercommunaux.

But général (B)

B 5 Adapter les réseaux et équipements d'infrastructure aux besoins de la population et aux techniques nouvelles, tout en recherchant l'économie d'énergie et la protection de l'environnement.

O OBJECTIFS	M PROGRAMME DES MOYENS
<p>O 5.1 Assurer la maintenance et les compléments nécessaires des réseaux de distribution d'eau et d'énergie.</p>	<p>M 5.11 Etablissement de l'état d'équipement du réseau de distribution et d'un programme de réalisation des compléments nécessaires.</p> <p>M 5.12 Réalisation en priorité de l'éclairage public sur les voies reliant le centre.</p>
<p>O 5.2 Compléter la mise en réseaux séparés des écoulements et de l'évacuation des eaux claires et usées</p>	<p>M 5.21 Poursuite de la mise en conformité des réseaux d'écoulement: 1. établissement du cadastre souterrain 2. établissement d'un programme de mise en oeuvre 3. étude de solutions pour l'écoulement naturel des eaux claires.</p>
<p>O 5.3 Poursuivre la collaboration avec les communes voisines pour la réalisation des équipements d'infrastructure.</p>	<p>M 5.32 Etude et mise en oeuvre coordonnée des projets de réseaux et d'équipements d'infrastructure.</p>

O
5.4 **Poursuivre** l'action engagée pour le tri, le recyclage et l'élimination des déchets.

M
5.41 Maintien des mesures et actions favorisant la réduction et le tri des déchets

M
5.42 Incitation au recyclage local des déchets dégradables naturellement (compost, déchets verts).

O
5.5 **Favoriser** la recherche et l'application de solutions novatrices pour l'économie d'énergie, l'exploitation des ressources locales

M
5.51 Promotion et réalisation de systèmes utilisant les ressources locales (chauffage au bois déchiqueté).

M
5.52 Adaptation du règlement des constructions pour permettre des solutions architecturales favorisant l'utilisation d'énergies nouvelles

NOTA: Seuls les finalités, buts et objectifs font l'objet d'une approbation.
Ils sont repérés dans le chapitre 3 précédent par les lettres F, B et O

Approuvé par la Municipalité de Servion
dans sa séance du 12.10.97

Soumis à la consultation publique
du 17.10.97 au 15.11.97

Le Syndic

La Secrétaire



Le Syndic

La Secrétaire

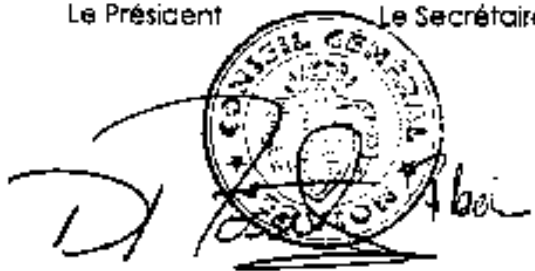


Adapté par le Conseil général
De Servion dans sa séance
du 19.10.97

Approuvé par le Conseil d'Etat
du Canton de Vaud dans sa séance
du 10 Mars 1998

Le Président

Le Secrétaire

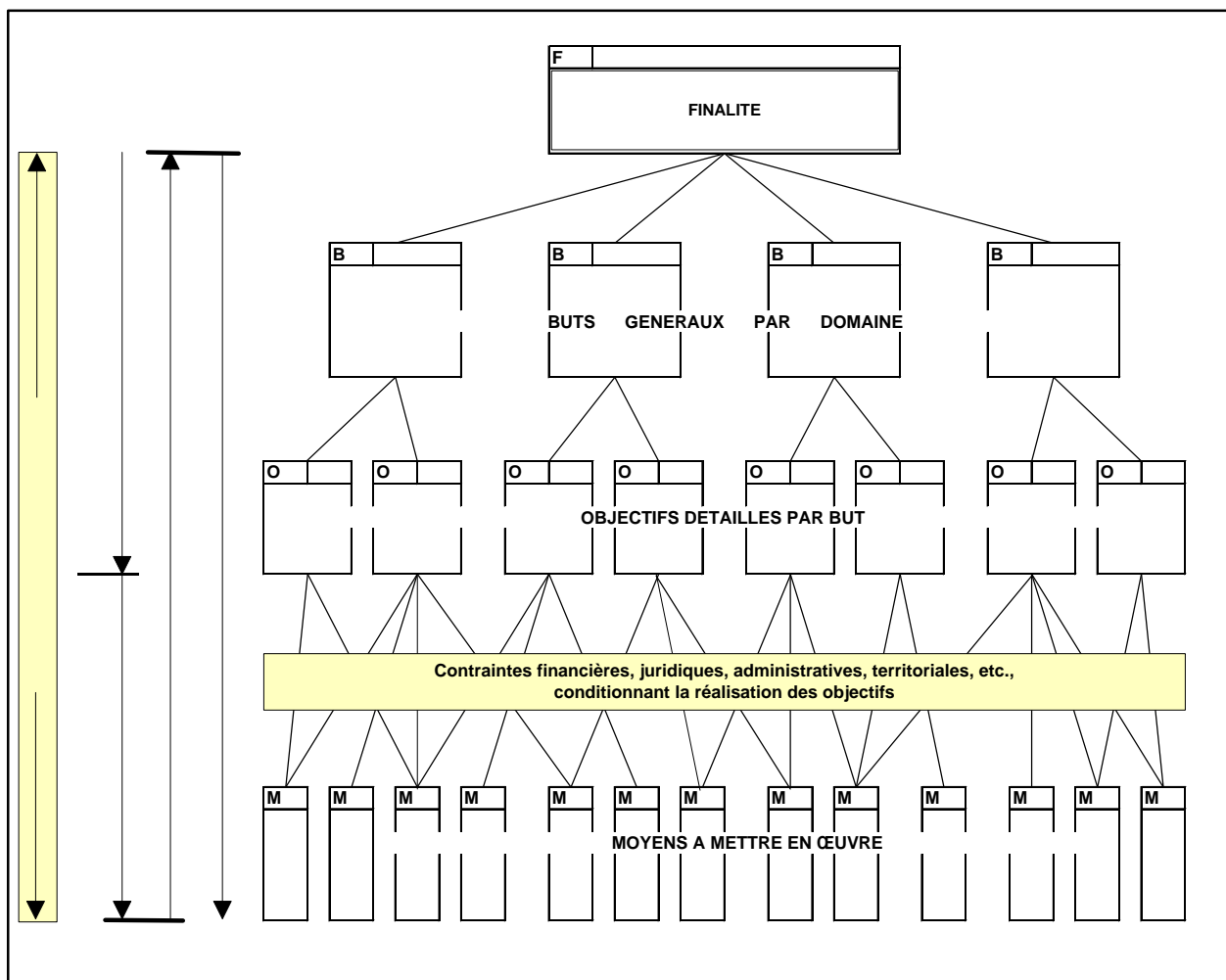


pr
l'atteste le chancelier



4.1 LE PLAN STRATEGIQUE

Tableau synoptique du plan stratégique



LE PLAN STRATEGIQUE

Il se présente sous la forme d'un tableau synoptique composé de plusieurs paliers correspondant à un degré progressif de précision. Plus on descend dans le tableau plus on entre dans le détail.

1. Son processus d'élaboration

- ① Elaboration d'un système d'intention complété par un ensemble de moyens à mettre en oeuvre
- ② Test de cohérence et de faisabilité du système, en remontant le plan, pour vérifier si l'ensemble répond bien à la finalité souhaitée.
- ③ Adaptation et, au besoin, correction des objectifs et des moyens, afin de rendre le plan réalisable, notamment en fonction des possibilités financières.

2. Son contenu

"Finalité / Buts / Objectifs"

Bien que les trois mots soient synonymes par définition, ils se distinguent dans le plan par leur degré de précision.

La finalité chapeaute l'ensemble du plan.

En une seule phrase, elle est l'expression des raisons fondamentales d'être ou de devenir de la communauté.

Elle exprime les valeurs durables, voire permanentes, auxquelles la communauté se réfère.

Les buts généraux, plus précis, explicitent dans chaque domaine les principes directeurs contenus dans la finalité.

De nature qualitative et lié à un avenir souhaitable, leur révision n'intervient qu'en cas de modification majeure du plan.

Les objectifs détaillent et précisent de manière plus spécifique le contenu des buts généraux.

Ils servent de référence directe à l'étude des moyens à mettre en oeuvre.

Les moyens représentent l'ensemble des systèmes à mettre en oeuvre pour réaliser les intentions du plan (finalité, buts et objectifs).

Dans le cadre de ce plan directeur et de la méthode appliquée, au terme de "**mesures**" (employé par la LATC dans ses articles 25 et 36) nous avons préféré le terme de "**moyens**" estimé plus approprié à la **logique du projet** débouchant sur une recherche de solutions.

Ce choix tient également compte de la difficulté pour des autorités communales de pouvoir garantir à terme des mesures dont l'incidence financière n'est, dans les circonstances actuelles, pas supportable pour la collectivité.

3. Le test de cohérence

Le test de cohérence est effectué suivant les liaisons déterminées entre les éléments du plan stratégique;

- dans le sens finalité - moyens, pour contrôler la logique déductive et la faisabilité des buts et objectifs fixés.

- dans le sens inverse pour vérifier si les solutions apportées dans la recherche des moyens satisfont les intentions du plan.

Cette opération de contrôle peut être répétée si nécessaire jusqu'à obtention d'un équilibre entre les intentions et les moyens.

Nota: Le programme des moyens pouvant subir, par la suite, de nombreuses modifications dues à l'évolution des contraintes dans le temps, le test de cohérence peut être fait par les utilisateurs à chaque modification.

4. La pondération

L'opportunité et la justification de réalisations ponctuelles du plan jugée prioritaire par rapport à d'autres, demeure l'une des principales difficultés rencontrées par le pouvoir exécutif.

La pondération a pour but d'anticiper ces justifications en attribuant à chaque élément du plan un **poinds relatif** en référence à celui de la finalité (conventionnellement fixé à 100).

Les priorités en découlent de manière logique.

Cette opération, ne pouvant se faire arbitrairement, exige l'implication directe des responsables du plan dans un processus consensuel. En revanche, elle est adaptable et révisable en tout temps au même titre que le plan.

4.2 LA MISE EN OEUVRE ET LA GESTION DU PLAN DIRECTEUR

Mettre en application le plan directeur approuvé, telle est la tâche importante incombant aux autorités politiques de la commune. Une gestion et une concertation aussi méthodique que celle qui ont prévalu lors de l'élaboration du projet, permettra le maintien de l'équilibre entre une vision à long terme et les préoccupations à court terme.

La description succincte ci-dessous propose un processus de mise en oeuvre et de gestion évolutive.

Le processus de mise en oeuvre du plan directeur

Le processus de mise en oeuvre suit les phases suivantes :

1. Contrôle des liaisons logiques entre les finalités, les buts, les objectifs et les moyens des plans stratégiques (test de cohérence).
2. Attribution de valeurs d'importance relatives aux buts, objectifs et mesures par rapport à la finalité des plans stratégiques; selon une méthode de pondération ad hoc (pondération).
3. Identification et sélection des priorités logiques de réalisations.
4. Etude plus détaillée de la réalisation des mesures sélectionnées avec programme et budget.
5. Etude (en parallèle) de la capacité de financement communale, intercommunale et cantonale, ainsi que des sources de financement autres, publiques ou privées, à court et à moyen terme.
6. Confrontation des phases 4 et 5 et élaboration du calendrier de réalisation et des plans financiers.
7. Adoption du programme et du plan financier.

La gestion évolutive

Les changements inhérents à tout organisme vivant nécessitent une adaptation permanente aux nouvelles données; c'est également le cas du plan directeur.

A titre de rappel, le plan stratégique, sur la base duquel est conçu le plan directeur de Servion, permet la gestion évolutive des biens et du territoire, par la vérification immédiate des incidences de chaque nouvelle donnée et décision sur l'ensemble du plan. Il permettra également aux autorités d'étayer l'argumentation de leurs choix et de maintenir, vis-à-vis de la collectivité, la transparence nécessaire.

4.3 ILLUSTRATION DU PLAN DIRECTEUR

Illustration d'options envisageables

Les illustrations qui suivent sont données à titre d'exemple et comportent une ou plusieurs solutions possibles.

Elles sont introduites pour apporter une meilleure compréhension des textes du plan directeur d'aménagement du territoire (chapitre 3.2 précédent) par une traduction en image, croquis ou plan, d'options envisageables pour la mise en application du programme des moyens.

Il est important de les considérer comme des illustrations et non comme des choix arrêtés.

Chacune indique de manière synthétique les principaux avantages et inconvénients qui y sont liés.

Ces illustrations sont également introduites pour permettre aux autorités et organes de décision de mieux évaluer la portée des priorités qui seront données.

Exemples d'aménagements possibles

Le choix pour illustrer le plan directeur s'est porté sur des aménagements routier; objets importants sur lesquels les décisions doivent tenir compte de nombreux paramètres.

Les exemples qui suivent traitent:

1 - des carrefours suivants:

Carrefour de l'Auberge: RC 636b / routes communales

Carrefour des routes cantonales RC 636b / RC 637d

Carrefour de la Croix-Blanche: RC 636b / routes communales

Objectifs correspondants: 3.1, 3.2

Moyens correspondants: 3.12, 3.21

Partenaires concernés:

Canton de Vaud: Service des routes et autoroutes

Commune de Servion

propriétaires bordiers

utilisateurs

Type de contraintes (liste non exhaustive):

- coût de réalisation et financement; *coût élevé de certaines solutions,*

- emprise sur les terrains limitrophes; *négociation, achat de terrain, droit d'expropriation*

- autorisations

- normes dimensionnelles et de circulation; *normes VSS, largeur minimales pour les convois*

- sécurité et fluidité; *Traversée des piétons, ralentissement en maintenant la fluidité, signalisation, etc.* *tout*

2 - de l'aménagement du chemin piétonnier de l'école aux Channey:

Objectifs correspondants: 3.3

Moyens correspondants: 3.31, 3.32

Partenaires concernés:

Commune de Servion

propriétaires bordiers

utilisateurs

Type de contraintes (liste non exhaustive):

- coût de réalisation et financement

- emprise sur les terrains limitrophes

- sécurité; *amélioration de la sécurité (contrainte adjuvante)*

- accessibilité

- entretien; *déneigement*

